Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230623-DAJAG_A230623_1-AR

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

**Direction des affaires juridiques et de l'administration générale**
Service des affaires juridiques
Arrêté n° DAJAG_A230623_01

**LA MAIRE DE VAULX-EN-VELIN**

**Vu** les articles L. 2122-30, R. 2122-8 et R. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Procès-Verbal du 04 juillet 2020 relatif à l'installation de Madame Hélène GEOFFROY en qualité de Maire, et des adjoints ;

**Vu** l'arrêté de titularisation, en date du 18 octobre 2021, de Madame Henia KHILI à la direction habitants et citoyenneté en qualité d'agent d'état civil ;

**Considérant** qu'il y a lieu, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'administration, de confier aux agents du service population délégation des fonctions d'officier d'état civil ;

## ARRÊTE

**Article 1** : Délégation de fonction et de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de la Maire, à Madame Henia KHILI pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures ;
- La réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, des déclarations parentales conjointes de changement de nom des enfants naturels, des consentements des enfants de plus de treize ans à leur changement de nom, des demandes de changement de prénom, de rectification, de même que pour dresser tout acte relatif aux déclarations ci-dessus,
- La transcription et la mention en marge de tout acte et jugement sur les registres d'état civil,
- La délivrance des copies et des extraits d'actes de naissance,

**Article 2** : Cette délégation subsistera tant qu'elle n'aura pas été rapportée par un nouvel arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.
Dans le même délai, un recours gracieux est possible auprès de Madame la Maire de Vaulx-en-Velin.
L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

*Toute correspondance doit être adressée à*
Madame la Maire
Hôtel de Ville - Place de la Nation
CS 40002 - 69518 Vaulx-en-Velin Cedex
*Tel : 04 72 04 80 80 - www.vaulx-en-velin.net*

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230623-DAJAG_A230623_1-AR

**Article 4** : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).
Ampliation en sera transmise à Monsieur le Préfet du Rhône, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Lyon.

Fait à Vaulx-en-Velin, le 23 juin 2023,

La Maire

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

**Hélène GEOFFROY**

**Notifié à l'intéressée le :**

vaulx-en-velin
MÉTROPOLE DE LYON